

# Portrait des subventions

Atelier du CRIFPE-Sherbrooke en collaboration avec le SARIC

Septembre 2022

# Les organismes de financement

- ▶ Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)
- ▶ Fonds québécois de recherche Société et culture (FRQSC)
- ▶ Fonds Nouvelles frontières en recherche (FNFR)
- ▶ Fonds de recherche du Québec (FRQ)
- ▶ Certains ministères (MEES, MEI, etc.) ou agences gouvernementales (ASPC, etc.)

# Tableau synthèse des programmes

Organisme	Activités de recherche	Recherche partenariale	Intersectorialité	Diffusion
FRQSC	<i>Relève professorale</i> <i>Samuel-De-Champlain</i>	<i>Actions concertées</i> <i>Engagement</i>		<i>Dialogue</i> <i>Soutien congrès internationaux</i>
CRSH	<i>Développement Savoir</i> <i>Subventions Savoir</i>	<i>Engagement partenarial</i> <i>Développement de partenariat</i>		<i>Connexion</i>
FRQ			<i>Audace</i>	
FNFR			<i>Exploration</i> <i>Transformation International</i> <i>Appels spéciaux</i>	

# Calendrier des dates limites

<b>Septembre</b> <b>15</b> Engagement partenarial (CRSH)  <b>22</b> Relève professorale (FRQSC)  <b>29</b> INNO (FRQSC)	<b>Octobre</b> <b>3</b> Subventions Savoir (CRSH)  <b>6</b> Soutien aux équipes (FRQSC)  <b>12</b> Recherche-action sur un vieillissement actif de la population (FRQ- Action concertée)	<b>Novembre</b> <b>1<sup>er</sup></b> Connexion  <b>10</b> Engagement (FRQ)  <b>15</b> Développement de partenariat + Initiative sur la race, le genre et la diversité (CRSH)	<b>Décembre</b> <b>15</b> Engagement partenarial
<b>Janvier</b>	<b>Février</b> <b>1<sup>er</sup></b> Développement Savoir <b>1<sup>er</sup></b> Connexion <b>10</b> Partenariat 1 <sup>ère</sup> étape (CRSH)	<b>Mars</b> <b>15</b> Engagement partenarial	<b>Avril</b>
<b>Mai</b> <b>1<sup>er</sup></b> Connexion	<b>Juin</b> <b>15</b> Engagement partenarial	<b>Juillet</b>	<b>Août</b> <b>1<sup>er</sup></b> Connexion

# Soumission d'une demande

14 jrs  
avant la  
date  
limite

1. Date limite  
facultaire

- Envoi de la  
demande par  
**courriel** au VDR

7 jrs  
avant la  
date  
limite

2. Date limite  
interne (SARIC)

- Soumission sur le  
**portail** de  
l'organisme

3. Date limite  
externe (organisme)

- Transmission **en  
ligne** par le SARIC  
à l'organisme

# Relève professorale du FRQSC

- ▶ Admissibilité: en poste depuis moins de 5 ans au moment de la date limite (dans un poste menant à la permanence)
- ▶ 3 tentatives possibles
- ▶ Date limite en 2022: 22 septembre
- ▶ Montant: 15 000\$ par année pour 3 ans
- ▶ Taux de succès: 46 % (2022)
- ▶ Vise à procurer aux nouvelles chercheuses, nouveaux chercheurs, une subvention de recherche pour « s'installer » dans le milieu.

Sujet en continuité avec les recherches précédentes (doc ou postdoc)

# Développement Savoir

- ▶ Deux statuts de chercheurs admissibles
  - ▶ Chercheurs émergents (moins de 6 ans depuis la fin du doctorat ou le premier emploi permanent)
  - ▶ Chercheurs établis: uniquement pour un projet dans un nouveau créneau pour le chercheur
- ▶ Une seule date limite annuelle: 1<sup>er</sup> février (date interne: 24 janvier)
- ▶ Max 75 000\$ pour 2 ans
- ▶ Contrainte: une seule demande Savoir (Développement Savoir et Subvention Savoir dans la même année civile), sauf si refusé à Dev Savoir du 1<sup>er</sup> février : on peut faire une demande Savoir au 1<sup>er</sup> octobre de la même année
- ▶ Taux de succès en 2022 : 56%

# Subvention Savoir

- ▶ Deux volets:
  - ▶ Volet A: de 7 000\$ à 100 000\$
  - ▶ Volet B: de 100 001 à 400 000 \$
- ▶ Taux de succès en 2019-2020: 52 %
- ▶ Choix du comité de sélection:
  - ▶ Disciplinaire
  - ▶ Multidisciplinaire humanités
  - ▶ Multidisciplinaire sciences sociales
  - ▶ Mutidisciplinaire 3 conseils (PROJET PILOTE)



# Subvention Connexion

- ▶ Deux volets:
  - ▶ Événement (jusqu'à 25 000\$): « d'une durée habituelle d'une semaine ou moins » colloque, atelier, séminaire...
  - ▶ Activité de rayonnement (jusqu'à 50 000\$): « pour inciter un plus grand public à s'intéresser à la recherche en sciences humaines », débats publics, matériel didactique...
- ▶ Des fonds de contrepartie équivalant à au moins 50 % de la subvention demandée au CRSH sont exigés
- ▶ À noter: les frais d'inscription ne sont pas des fonds de contrepartie admissibles
- ▶ La subvention demandée au CRSH peut inclure une allocation de détachement pour un cocandidat issu d'un OSBL
- ▶ Le candidat principal et les cocandidats doivent fournir le CV CRSH régulier + contributions détaillées + fichier expérience pertinente

# Engagement partenarial

- ▶ Pour développer un partenariat nouveau ou existant avec un seul partenaire
- ▶ D'une durée d'un an
- ▶ Maximum de 25 000 \$
- ▶ Taux de succès : 75-80 % dans les 3 dernières années
- ▶ Contribution du partenaire supérieure à 0 (en nature ou en espèces)
- ▶ Lettre d'engagement du partenaire exigée
- ▶ La subvention demandée au CRSH peut inclure une allocation de détachement pour un cocandidat issu d'un OSBL
- ▶ Le candidat principal et les cocandidats doivent fournir le CV CRSH régulier + contributions détaillées + fichier expérience pertinente

# Développement de partenariat

- ▶ Pour développer un partenariat nouveau ou existant
- ▶ Durée de un à 3 ans pour un montant de 75 000\$ à 200 000\$
- ▶ Un ou plusieurs partenaires (habituellement plus d'un)
- ▶ Habituellement plus d'un chercheur
- ▶ Cochercheurs universitaires ou collaborateurs étrangers admissibles
- ▶ Évaluation par un comité multidisciplinaire
- ▶ Lettre d'engagement du partenaire
- ▶ Preuve de partenariat signée par tous les partenaires au moment de soumettre la demande
- ▶ Pas de contribution minimale de l'établissement ou des partenaires, mais la contribution des parties (en espèce ou en nature) est le signe de l'existence du partenariat et de la volonté de le développer.

# Les critères d'évaluation CRSH

- ▶ Toutes les demandes de subvention au CRSH sont évaluées en fonction de trois critères dont la proportion relative varie selon les programmes:
  - ▶ Défi: originalité, importance et pertinence de la proposition (inclut les impacts notamment sur la formation des étudiants)
  - ▶ Faisabilité: Réalisme de la proposition et du calendrier; adéquation du budget avec les activités proposées; qualité des plans de mobilisation
    - ▶ Pour les demandes de partenariat: qualité du partenariat
  - ▶ Capacité: CV des membres de l'équipe et expérience pertinente (s'il y a lieu)

# Les critères d'évaluation FRQ

- ▶ Toutes les demandes de subvention de recherche au FRQ sont évaluées en fonction de quatre critères dont la proportion relative varie selon les programmes:
  - ▶ **Projet de recherche** : originalité, importance et pertinence de la proposition ; clarté de la problématique et du cadre théorique; méthode ; réalisme du calendrier de réalisation et de diffusion.
  - ▶ **Compétences**: CV des candidats et expérience pertinente (dans toutes les sphères comprises dans le travail de recherche - publication, formation, mobilisation, etc.)
  - ▶ **Formation à la recherche** : qualité des activités et tâches proposées pour les étudiant.e.s Réalisme de la proposition et du calendrier
  - ▶ **Budget** : adéquation du budget avec les activités proposées

# Les forces d'une demande

- ▶ Une problématique claire avec des objectifs bien définis
- ▶ Méthodologie éprouvée et clairement identifiée
- ▶ Tous les choix méthodologiques justifiés (période étudiée, base de données explorées, nombre de participants, critères de sélection (inclusion et exclusion)...
- ▶ Démarche de recherche (étapes) très détaillée avec un calendrier (par ex: pour une synthèse des connaissances, le choix des thèmes et des mots-clés et leur croisement)
- ▶ Mobilisation des connaissances créative et basée sur des méthodes éprouvées
- ▶ Contribution pertinente aux connaissances dans le domaine
- ▶ Équité, diversité et inclusion et analyse différenciée selon les sexes (ADS)